



Témoignage d'un scandale dans une maison d'enfants de 1981 à 1999 ? Qu'elle est votre adresse mail ?

Rubrique : questions-réponses - Date : vendredi 11 avril 2014

Bonjour,

Quelle est la différence entre vous et le CNTC ?

Je viens de témoigner auprès de cette organisation concernant un scandale sanitaire touchant une maison d'enfants à caractère social de 1981 à 1999.

Je souhaite savoir si vous avez une adresse électronique ?

Il est très difficile de discuter de ce problème, on ne sait jamais à qui on parle tellement les enjeux sont énormes et dangereux (la réputation de l'institution, les responsabilités de la base au sommet, les pressions des cigarettiers, l'état...). Je pense que cette sordide histoire de tabac dans cette Fondation mérite d'être connue, il y a beaucoup trop de manipulation autour du problème du tabac et les jeunes adolescents. Les adultes travaillant autour d'enfants et d'adolescents se cachent en ne disant jamais la réalité et ils sont d'une violence effrayante, les institutions réglementaires censées protéger la population ont du mal à entendre cette réalité. Pourquoi ?

Je vous remercie pour toutes vos réponses.

Claude

Réponse :

Notre association reconnue de mission d'utilité publique a pour [mission](#) essentielle la prévention du tabagisme, la veille de la bonne application de la loi Evin et la défense des victimes du tabac. Au titre de [l'article L.3512-1 du Code de santé publique.](#), elle est habilitée à exercer les droits reconnus à la partie civile pour les infractions aux dispositions de la loi en matière de lutte anti-tabac.

Au sein de l'Alliance Contre le Tabac dont nous sommes membre fondateur, notre partenaire, le CNCT, poursuit des objectifs proches de ceux de DNF dont les actions sont plus orientées vers le respect de la loi au quotidien et la protection des non-fumeurs.

Tout contact peut être pris auprès de l'association en écrivant à l'adresse mail suivante : contact@dnf.asso.fr